



SÉMINAIRE  
DE L'OBSERVATION URBAINE

Urbain or not urbain ?

Comment définir et mesurer la ville :  
des approches diverses pour répondre  
aux enjeux d'une urbanité multiple

30 NOVEMBRE - PARIS

## Les nouvelles « cities » françaises

Christian Delacou - Insee, Pôle DSU (Orléans)

La Commission européenne et Eurostat ont lancé le projet « audit urbain » en 1999. Celui-ci permet de recueillir des informations sur la qualité de vie, au sens large, dans plusieurs centaines de villes de l'Union européenne, sous la forme d'environ 200 indicateurs. L'audit urbain s'appuie sur deux définitions des villes élaborées en 2011 : une essentiellement morphologique (les « cities ») et une fonctionnelle (les « Functional Urban Areas », ou FUA's) basée sur les navettages entre lieu de résidence et lieu de travail.

A l'époque, la France a arrêté une liste de 114 « cities », sur la base des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de 2011. Or, depuis, la réforme territoriale de 2015 a renouvelé profondément la carte de l'intercommunalité. La maille 2011 n'a plus rien en commun avec celle de 2018. L'heure était donc

venue de revoir cette liste des « cities », d'autant que ce concept et celui des FUA a intégré le nouveau règlement européen TERCET en décembre 2017.

Pour conduire cette refonte, l'Insee s'est appuyé sur la méthodologie prescrite par Eurostat, basée sur des calculs de densité et de population à une maille carroyée de 1 kilomètre de côté. L'Insee a ainsi proposé de nouveaux périmètres et rétopolé les séries de statistiques envoyées à Eurostat sur cette nouvelle maille, afin de limiter les inconvénients liés aux ruptures de séries.

Cette présentation présentera le scénario retenu pour redéfinir les « cities » et les évolutions par rapport aux cities précédentes. Elle sera également l'occasion de montrer les différentes utilisations que fait Eurostat de ces données.